

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS410

présenté par
M. Bothorel

ARTICLE 6

À la seconde phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« quel fournisseur est chargé »

les mots :

« les fournisseurs chargés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle pour tenir compte de la possibilité que plusieurs fournisseurs puissent être visés au sein de la même décision de l'autorité administrative.